

Soyez branché avec le recyclage des DEEE !

Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques sont tous les appareils qui se branchent ou fonctionnent à piles. Ils contiennent des polluants, et les matières qui les constituent peuvent être réutilisées. Ils doivent être recyclés par la filière agréée.



Déchèterie



DDS : attention danger !

Les Déchets Diffus Spécifiques sont des déchets chimiques issus des produits de bricolage, de décoration ou de jardinage. Ils peuvent être dangereux pour la santé et il suffit d'un geste simple pour préserver son environnement proche : ramener ses produits chimiques usagés en déchèterie (emballages vides ou pleins).

Déchèterie



Trier ses textiles, c'est à la mode !

Les vêtements, linge de maison, sacs de maroquinerie et chaussures sont réutilisés en l'état, ou peuvent servir à fabriquer de l'isolant pour les maisons. Il faut donc les trier pour les recycler, même s'ils sont abîmés ou troués. À retenir : ils doivent être propres, secs et déposés dans des sacs fermés.

Colonnes à textiles*



*déchèteries ou associations - liste sur www.lafibredutri.fr

Le recyclage passe à table

Désormais, les meubles dont on veut se débarrasser sont récupérés pour être recyclés, quelle que soit leur matière. Des bennes sont mises en place à cet effet, dans certaines déchèteries, et d'autres sont à venir.

Déchèterie



Programme écomobilier

C'est pile l'heure de trier !

Une pile peut polluer 1 mètre cube de terre. Mais déposée au bon endroit, elle est recyclée. Alors pensons au tri ! Les piles (sous toutes leurs formes) et les accumulateurs portables sont recyclables.

Déchèterie



Corepile

Le recyclage des lampes en pleine lumière !

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole "poubelle barrée", signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre. Déposez vos lampes en déchèterie ou rapportez vos lampes en magasin : tout magasin qui vend des lampes à l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc). "Liste des magasins disponibles sur www.malampe.org. Les lampes sont prises en charge par Récyllum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.

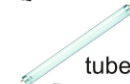
Déchèterie et magasin*



lampe à LED



lampe fluo-compacte



tube fluorescent

récyllum
engagés pour un recyclage responsable